

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2007

MAÎTRISE DE L'IMMIGRATION - (n° 57)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 109

présenté par
Mme Hostalier

ARTICLE 4

Après le mot :

« dispensé »,

supprimer la fin de la dernière phrase de l'alinéa 3 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il paraît souhaitable que l'administration donne une réponse motivée au demandeur.